

## **Délibération du Conseil Municipal du 17 Juin 2020**

**L'an deux mille vingt, le dix-sept Juin 2020, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle multifonction, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFRANC, Maire.**

Convocation du : 11 Juin 2020

Affichage : 23 Juin 2020

Membres élus : 15

Présents : 14

Etaient présents :

**Monsieur LEFRANC Daniel : Maire**

**Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame Aurélie FAVERAUX, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul**

**Monsieur COURTAT Christian, Monsieur PONS Philippe, Madame CHABOT Danièle, Monsieur VECTEN Damien, Madame ARNOUX Nadine, Madame IDJERI Johanna, Monsieur BEDIER Vincent, Madame DELAGNEAU Elody, Madame DA SILVA CAMACHO Véronique, Madame ALAGUILLAUME Estelle :  
Conseillers Municipaux**

Absent excusé : **Monsieur CHARTIER Guillaume donne pouvoir à Monsieur VECTEN Damien**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Amortissement de la fibre optique
  - 2) Admission en non-valeur
  - 3) Vote des subventions communales
  - 4) Vote du taux des taxes communales
  - 5) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2019 « Commune »
  - 6) Affectation du résultat
  - 7) Vote du budget primitif 2020 « Commune »
  - 8) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2019 « Assainissement »
  - 9) Affectation du résultat
  - 10) Vote du budget primitif 2020 « Assainissement »
  - 11) Tarifs cantine
- Questions diverses**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Madame Aurélie FAVERAUX accepte cette fonction.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 25 Mai 2020.

### **10/2020 Amortissement de la fibre optique**

La commune a adhéré au SMOTHD pour l'installation de la fibre optique. Le coût total de l'installation, réglé en 2019 s'élève à 194 990,00 €.

Cette installation doit faire l'objet d'un amortissement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée de cet amortissement.

Il propose un amortissement constant sur 30 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'amortissement pour une durée de 30 ans.

**11/2020 Admission en non-valeur**

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter une remise de dette de 10,56 € qui correspond à un impayé concernant un repas cantine de 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande de Monsieur le Maire.

**12/2020 Vote des subventions communales**

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, les subventions suivantes :

Coopérative scolaire	120.00 €
Parents élèves	200.00 €
ASS Foot	2 550.00 €
Electricité ASS Foot	3 000.00 €
UNC-AFN anciens combattants	160.00 €
Club de l'amitié	0.00 €
Croix Rouge	100.00 €
Judo Sport Libre	500.00 €
Amicale des pompiers	250.00 €
Fêtez Silly	1 900.00 €
Subvention Fêtez Silly – 14 juillet	400.00 €
Pétanque club Plessis - Lagny	150.00 €

Le Conseil Municipal rappelle que les subventions sont versées, sous réserve que les dossiers transmis soient complets ; en particulier, les associations ont l'obligation de fournir leur bilan financier. Le Conseil rappelle que les subventions sont attribuées aux associations afin que les prestations offertes bénéficient pleinement aux adhérents. Ces aides de la commune ne doivent donc pas conduire les associations à thésauriser, ce qui est contraire à l'esprit dans lequel elles sont attribuées par la commune.

Cette règle conduit le Conseil Municipal à ne pas verser cette année de subvention au Club de l'Amitié, qui dispose d'un compte livret d'un montant très significatif.

S'agissant de la Coopérative scolaire, le Conseil Municipal attribue chaque année un montant de 2 120,00 € ; compte tenu des événements liés au Covid-19 aucun voyage scolaire ne sera organisé cette année. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser 120,00 € et d'imputer la somme de 2 000,00 € aux investissements liés à l'école.

Concernant la subvention relative aux dépenses d'électricité de l'ASS Foot un montant de 1 500,00 € sera versé, le complément éventuel sera payé sur la base des justificatifs EDF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les subventions.

**13/2020 Vote du taux des taxes communales**

En application des dispositions combinées des articles L1612-2 et L1612-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article 1639 A du code des impôts (CGI), la DGFIP adresse chaque année les bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et les allocations compensatrices aux communes.

Le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, pour la campagne de fiscalité directe locale 2020, un certain nombre d'évolutions sont à prendre en compte notamment au regard de la loi de finances pour 2020 et de la suppression de la taxe d'habitation. Du fait de cette réforme, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le taux retenu sera généralement le taux voté N-1. Le Conseil Municipal n'a donc pas à délibérer sur cette taxe.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable concerné ; la base de calcul est déterminée par les Services Fiscaux et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée

par la Loi de Finances. Le taux de majoration de l'assiette appliqué par les Services Fiscaux est fixé à 1,009 pour les résidences principales alors que les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants sont revalorisées par un coefficient forfaitaire de 1,012.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables de Silly Le Long ; les taux des deux taxes foncières sont donc inchangés. Le Conseil Municipal rappelle que ces taux n'ont pas été augmentés depuis le début du premier mandat du Maire, soit 2014.

**Article unique** : Les taux d'imposition pour 2020 sont maintenus à :

Taux des taxes	Taux 2020
Taxe foncière sur propriétés bâties	29,78 %
Taxe foncière sur propriété non bâties	42,47 %

et inscrits dans les recettes fiscales correspondantes à l'article 73111 « contributions directes » du Budget 2020.

#### **14/2020 Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2019 « Commune »**

Monsieur le Maire cède la présidence au doyen de l'assemblée, désigné par le Conseil, Monsieur Christian COURTAT et se retire au moment du vote conformément aux textes en vigueur.

Il est présenté aux Conseillers Municipaux les résultats de l'exercice 2019 constatés au Compte Administratif :

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2019	Résultats antérieurs	Résultats cumulés
<b>Section fonctionnement</b>	752 474.98	869 482.15	-209 839.49	-92 832.32	1 054 742.91	961 910.59
<b>Section investissement</b>	575 075.82	534 246.60		-40 829.22	209 839.49	-250 668.71
<b>Résultat définitif</b>						711 241.88

Le Conseil Municipal :

- après avoir pris connaissance des résultats et des restes à réaliser dont il reconnaît la sincérité,
- et avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2019, établi par le comptable du Trésor, constate la stricte concordance entre les écritures du Compte Administratif 2019 et celles du Compte de Gestion 2019, et après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2019
- vote à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

#### **15/2020 Affectation du résultat**

Le résultat de fin d'exercice de l'année 2019 du Budget Communal s'élève à :

- Excédent de fonctionnement : 961 910,59 €
- Déficit d'investissement : - 250 668,71 €

Il est rappelé que les recettes d'investissement ne couvrent jamais l'ensemble des dépenses ce qui nécessite chaque année une affectation issue des recettes de fonctionnement.

Le Conseil Municipal constatant le déficit d'investissement, approuve à l'unanimité, l'affectation de la somme de 250 668,71 €, de l'excédent de fonctionnement N-1 à la section investissement.

#### **16/2020 Vote du Budget Primitif 2020 « Commune »**

Le budget, soumis au vote du Conseil Municipal, a fait l'objet d'une réunion de travail dans le cadre de la Commission des Finances et du Budget réunie le Mardi 9 Juin 2020.

Les prévisions budgétaires, telles qu'elles ont été approuvées par la Commission des Finances, respectant les principes de sincérité et d'équilibre sont soumises au vote par chapitre, des Conseillers Municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif « Commune » sections de fonctionnement et d'investissement, présentées et votées par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
<b>Section 2020</b>	894 998.17	867 353.00
<b>Excédent 2019 reporté</b>		711 241.88
<b>Affectation du résultat 2020 en section investissement</b>	683 596.71	
<b>Totaux</b>	<b>1 578 594.88</b>	<b>1 578 594.88</b>
<b>Excédent</b>		

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
<b>Section 2020</b>	601 729.00	168 801.00
<b>Déficit 2019 reporté</b>	250 668.71	
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		683 596.71
<b>Totaux</b>	<b>852 397.71</b>	<b>852 397.71</b>

#### **17/2020 Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2019 « Assainissement »**

Monsieur le Maire cède la présidence au doyen de l'assemblée et se retire au moment du vote. Le président de la séance présente le Compte Administratif :

	Dépenses 2019	Recettes 2019	Résultat exercice 2019	Résultats antérieurs	Résultats cumulés
<b>Section d'exploitation</b>	15 260.83	56 041.28	40 780.45	170 630.51	211 410.96
<b>Section investissement</b>	238 330.69	233 540.96	-4 789.73	67 119.96	62 330.23
<b>Résultat définitif</b>					273 741.19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le Compte Administratif « Assainissement » tel que présenté, celui-ci étant conforme au Compte de Gestion qui est également approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

#### **18/2020 Affectation du résultat**

Le résultat constaté de l'exercice 2019 s'élève à 211 410,96 € pour la section d'exploitation et 62 330,23 € pour la section d'investissement.

Le résultat positif de la section d'investissement ne nécessite pas de virement de la section d'exploitation.

#### **19/2020 Vote du Budget Primitif 2020 « Assainissement »**

Le projet de Budget Assainissement est soumis aux Conseillers Municipaux ; il prend en compte l'électricité, la maintenance, l'entretien, les réparations éventuelles du réseau, le remboursement de la dette, la comptabilisation des amortissements.

En section d'exploitation le Budget s'équilibre, en dépenses et en recettes : 249 020,96 €

En section d'investissement, il est également constaté des dépenses pour un montant de 203 575,00 € et des recettes pour 265 905,23 €.

Ces montants prennent en compte les excédents reportés, soit 211 410,96 € pour la section d'exploitation et 62 330,23 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif « Assainissement » sections d'exploitation et d'investissement, présentées et votées par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

EXPLOITATION	Dépenses	Recettes
<b>Dépenses de l'exercice</b>	249 020.96	
<b>Recettes de l'exercice</b>		37 610.00
<b>Excédent antérieur</b>		211 410.96
<b>Totaux</b>	249 020.96	249 020.96

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Dépenses de l'exercice	203 575.00	
Recettes de l'exercice		203 575.00
Excédent antérieur		62 330.23
<b>Totaux</b>	203 575.00	265 905.23
Excédent prévisionnel		62 330.23

### 20/2020 Tarifs cantine

La Municipalité a décidé de mettre en place un logiciel dédié à la gestion des réservations et du paiement de la cantine par un site internet, afin de faciliter les démarches des parents d'élèves et de la commune.

L'installation de ce logiciel implique des frais financiers supplémentaires annuels (frais bancaires évalués à 3 000,00 € ; un abonnement de 1 200,00 € par an et un coût de transaction estimé à 80,00 €).

Monsieur le Maire souligne que le prix de la cantine demandé aux parents d'élèves est bien inférieur au coût réel intégrant les frais fixes supportés par la collectivité. Par ailleurs, le prix du repas à Silly Le Long est également inférieur au prix demandé par beaucoup d'autres communes.

Il est donc proposé de répercuter les coûts du logiciel sur le prix des repas de la cantine facturés aux parents d'élèves à hauteur de 0,40 €.

La commune supportera les frais annexes de 750,00 € H.T soit 900,00 € T.T.C (création d'une base de données ; mise à disposition de l'application sur le serveur et 4 h de formation sans restriction de personne à former) et l'achat d'un lecteur code barre pour 150,00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation de 0,40 € sur le prix du repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation de 0,40 €.

### Questions diverses

- **Ecole** : La commune prend acte du nouveau protocole sanitaire et de la reprise des cours, obligatoire à compter du Lundi 22 Juin 2020. Le personnel technique sera mis à disposition de la Directrice de l'école pour réorganiser les classes. Comme indiqué aux parents par mail, la cantine reprendra normalement avec le prestataire ARMOR.
- Nicolas CORNIQUET informe le Conseil Municipal de la réunion avec Nexity concernant la reprise des espaces publics du lotissement Victor Hugo.
- **Echangeur** : Les travaux de l'échangeur ont repris. Monsieur le Maire a pris contact avec la DREAL qui considère que les travaux devraient être terminés au plus tard en fin d'année 2020. Il a demandé à la DREAL, que la VC4/VC6 ne serve pas de déviation lors du rétrécissement des voies sur la RN2 dans le cadre des travaux.

- Monsieur le Maire donne la parole aux administrés présents lors du Conseil Municipal. Ces derniers interrogent la Municipalité sur le projet d'une installation de méthanisation et ses éventuelles nuisances sur la commune de Oissery, en limite de la commune.

La séance est levée à 20h40

10/2020	Amortissement de la fibre optique
11/2020	Admission en non-valeur
12/2020	Vote des subventions communales
13/2020	Vote du taux des taxes communales
14/2020	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2019 « Commune »
15/2020	Affectation du résultat
16/2020	Vote du budget primitif 2020 « Commune »
17/2020	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2019 « Assainissement »
18/2020	Affectation du résultat
19/2020	Vote du budget primitif 2019 « Assainissement »
20/2020	Tarifs cantine

Daniel LEFRANC	Maire	
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au Maire	
Aurélie FAVERAUX	Adjoint au Maire	
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au Maire	
Christian COURTAT	Conseiller délégué	
Philippe PONS	Conseiller Municipal	
Danièle CHABOT	Conseiller Municipal	
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	
Nadine ARNOUX	Conseiller Municipal	

Johanna IDJERI	Conseiller Municipal	
Vincent BEDIER	Conseiller Municipal	
Elody DELAGNEAU	Conseiller Municipal	
Véronique DA SILVA CAMACHO	Conseiller Municipal	
Estelle ALAGUILLAUME	Conseiller Municipal	